

**Consultation sur le projet de
Plan de développement durable du Québec**

MÉMOIRE

**Présenté par le Centre local de développement
de la MRC de Sept-Rivières**

Au Ministère de l'environnement du Québec

15 février 2005

1. Présentation de l'organisme

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Sept-Rivières a été créé en 1998 suite à la mise en place de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional. Le mandat du CLD consiste à :

- Mettre sur pied et gérer un guichet multiservices et d'assurer le soutien de première ligne en entrepreneuriat;
- Élaborer un plan local en matière de développement économique et de développement de l'emploi;
- Élaborer toute stratégie locale liée au développement des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale;
- Servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi;

Les principaux rôles et responsabilités du CLD sont :

- Gérer les fonds confiés par la MRC en fonction des mandats qui lui sont confiés (Fonds local d'investissement (FLI), Fonds Jeunes promoteurs et Fonds pour l'économie sociale);
- Fournir un service d'accompagnement et de soutien technique auprès des entrepreneurs individuels et collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale et financer certaines activités selon les modalités à l'intérieur de fonds locaux d'investissement;
- Élaborer un plan local d'action en matière de développement économique et d'emploi qui respecte le plan stratégique de la région;
- Remplir les rôles et responsabilités du CLD.

Un conseil d'administration composé de 15 représentants assure une gestion efficace des fonds disponible et la réalisation du mandat du CLD sur le territoire.

2. Intérêt porté au développement durable

De part son mandat, le CLD est interpellé à collaborer à différentes actions dans son milieu. Comme la priorité est de favoriser le développement de l'économie de la région, l'application du concept de développement durable viendra sûrement influencer les façons de faire.

Le CLD de la MRC de Sept-Rivières a décidé de participer à la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec afin de faire connaître son opinion et aider à établir les orientations du gouvernement et ce afin d'assurer «une meilleure qualité de vie» pour les générations à venir.

3. Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation ?

A la lecture du document de consultation, il appert que le développement durable se retrouve dans les différentes sphères de notre environnement et le gouvernement du Québec semble vouloir mettre en place ce concept de façon harmonieuse.

La volonté du gouvernement de vouloir instaurer, dès le départ, un cadre officiel de gestion dans l'administration publique pourra servir de modèle pour un déploiement futur au niveau des différents acteurs du Québec (société civile, entreprises, population, etc.). Cependant, le tout devra se faire en concertation avec les divers intervenants qui seront impliqués.

Il existe différents processus de consultation de la part du gouvernement ou autres organismes para gouvernementaux. Il sera important de réaliser cette intégration à l'intérieur des processus déjà existants et ce, afin de ne pas augmenter le fardeau des entreprises déjà très sollicitées quant à l'application des lois et règlements existants.

Loin de bien maîtriser la notion de développement durable, nous nous interrogeons sur la définition que retient le gouvernement du Québec dans le processus actuel. À la page 9, on nous indique une définition qui semble rejoindre les différents éléments de ce concept. Alors qu'à la page 19, une définition particulière est proposée pour le Québec. La raison d'être du développement durable ainsi que les objectifs semblent selon nous compris. Nous sommes maintenant rendu à l'étape de définir ou cibler les actions concrètes.

Le développement durable, au niveau environnemental, n'aura aucun impact s'il n'y a aucune alliance stratégique avec les américains. Dans l'application de ce processus, à l'exemple des discussions qui se font au niveau mondial, le Québec devra tenter de développer ce concept en y incorporant ses partenaires d'affaires (autres provinces, états américains, etc.). Dans un article qui a paru dans *La Presse* du 12 janvier 2005, M. Charles Côté titre son article «Les lacs du Québec contaminés par les centrales thermiques de ses voisins». On y cite un rapport de la *Commission de coopération environnemental de l'ALENA* «...les centrales thermiques des États-Unis et de l'Ontario ont continué d'envoyer en 2002 des tonnes de mercure dans l'atmosphère, ce qui contamine les lacs du Québec». Donc, une bonne ressource palliative à leur centrale thermique serait l'hydroélectricité et ce, à moindre coût que leurs centrales.

Donc malgré la bonne volonté de Québec, plusieurs facteurs externes génèrent des impacts environnementaux négatifs pour le Québec.

4. Que pensez-vous des principes et des mesures définis dans l'avant-projet de loi ?

Selon nous, les principes présentés sont pertinents et répondent au concept de développement durable. Il faut s'assurer cependant que ceux-ci tiennent compte des réalités régionales de la population du Québec. Par exemple dans le principe 1 «Santé et qualité de vie», est-ce que le manque de médecin ou d'infrastructures adéquates dans une région fait partie du concept de développement durable? Si oui, de quelle façon seront traités les demandes d'une région par rapport à une autre région.

Parmi les 14 principes présentés, les principes 3, 4 et 6 nous interpellent particulièrement. Pour le principe 3, selon nous, le mandat du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) couvre en bonne partie les attentes de ce principe. Nous constatons une volonté de plus en plus grande de la part des entreprises (petite, moyenne ou grande) dans la protection de l'environnement. Par exemple, Aluminerie Alouette produit depuis quelques années un bilan de ses activités, dont la gestion de l'environnement. Il en est ainsi pour plusieurs autres entreprises du territoire.

Du côté d'Hydro-Québec, qui a réalisé des projets de centrales hydroélectriques sur notre territoire au cours des dernières années, il s'est engagé dans le concept de développement durable. Elle produit un rapport sur le développement durable qui présente ses interventions en terme de protection de l'environnement, du développement social et du développement économique.

Quant aux principes 4 et 6, il faut inciter les entreprises à continuer à innover dans l'application de leurs procédés. Déjà les crédits d'impôts offerts aux entreprises sont des éléments qui incitent celles-ci à s'améliorer. Il faut continuer dans ce sens et élargir l'éventail d'entreprises admissibles et s'assurer de donner accès à celles qui ne peuvent bénéficier d'un réseau d'innovation structuré.

Dans le rapport de conjoncture 2001, «Pour des régions innovantes» du Conseil de la science et de la technologie, on mentionne en avant-propos :

Force est en effet de le reconnaître, il existe des disparités importantes entre les régions québécoises, en matière de chômage, de taux de scolarité, d'évolution démographique par exemple, et ce, malgré de nombreuses tentatives de réduction de ces écarts depuis plusieurs décennies. Or, les liens étroits entre innovation d'une part, et développement socioéconomique d'autres part, sont de mieux en mieux démontrés; ce constat fait l'objet d'une rare unanimité à travers le monde.

Comme la Côte-Nord est l'une des seules régions du Québec à ne pas compter sur un centre universitaire bien établi et qu'elle possède peu de structures de recherche, la sensibilisation et la participation devra se faire à un niveau différent que pour le public québécois. Nous sommes souvent dépendants des centres des autres régions (Saguenay et autres). Il serait intéressant de développer ce créneau et d'avoir nos propres centres de recherches car, la recherche est du développement durable.

5. Quels actions seriez vous prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec ?

Comme nous sommes à élaborer notre nouveau «Plan d'action local pour l'économie et l'emploi», le CLD va certainement considérer certains éléments reliés au développement durable à l'intérieur de celui-ci principalement au niveau des aspects sociaux et économiques. De plus, il sera important pour nous de sensibiliser la population au développement durable en l'informant à ce sujet.

Dans ce sens nous sommes prêts à travailler en concertation avec les différents intervenants du territoire à l'élaboration d'actions ou activités favorisant l'application des notions de développement durable dans la MRC de Sept-Rivières.

De part son mandat, le CLD assume déjà des actions reliées au développement durable. Que ce soit dans la gestion du Fonds Économie sociale ou encore des mesures pour favoriser le développement de notre région, le CLD est et sera toujours un partenaire dans la réalisation de ce plan. Si des mesures additionnelles étaient développées nous serions prêts à assumer l'application de celles-ci considérant que le réseau d'informations est déjà bien établi.

6. Autres commentaires :

Bien que sans vouloir être alarmiste, les statistiques laissent entrevoir une diminution importante de la population dans différentes régions du Québec et particulièrement sur la Côte-Nord. Déjà, depuis plusieurs années, on dénote une décroissance de la population. Hors il est donc important que le concept de développement durable puisse permettre de maintenir une présence humaine dans les régions. Il faut donc tenter de contrer l'exode de la population dans les milieux les plus affectés.

7. Conclusion :

Il est certain que le CLD de la MRC de Sept-Rivières s'impliquera dans ce projet, tout en tenant compte des commentaires mentionnés dans le mémoire afin de mieux refléter les particularités régionales de la Côte-Nord. Étant considéré une «région ressource», nous sommes très sensible à l'importance d'un milieu de vie et d'un mode de vie durable. Le projet de développement durable du gouvernement du Québec nous semble un projet viable, novateur et en lien avec les objectifs régionaux de la Côte-Nord. De plus, il est évident que s'il n'y a pas de développement économique il n'y a pas de développement durable. Donc, il est important que le secteur de l'économie fasse parti des tables de concertation afin de choisir une bonne démarche de développement durable et d'aller tous ensemble sur une même façon de penser.

Soyez assuré de notre entière collaboration à court et long terme face à ce projet qui est pour notre organisme un incontournable.